REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3236

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Budget primitif 2026 - Tous budgets

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 novembre 2025

Secrétaire élu(e) : Madame Guerin Monique

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M. Burricand, Mme M. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. J. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme.

Absents excusés : M. G. Corazzol, Mme É. Baume (pouvoir à Mme B. Vessiller), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme S. Chadier (pouvoir à M. L. Seguin), M. H. Dalby (pouvoir à Mme N. Dehan), M. P. David (pouvoir à M. M. Vincent), Mme J. Percet (pouvoir à M. É. Perez), M. É. Vergiat (pouvoir à Mme G. Coin), Mme S. Zdorovtzoff (pouvoir à M. M. Vieira).

Conseil du 15 décembre 2025

Délibération n° 2025-3236

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Budget primitif 2026 - Tous budgets

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2025, exposant ce qui suit :

Le projet de budget primitif de la Métropole de Lyon pour l'exercice 2026 a été élaboré dans le cadre prescrit par l'ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025, qui précise les dispositions relatives aux règles budgétaires et comptables applicables à la collectivité. Il s'inscrit dans le cadre des orientations budgétaires présentées par délibération du Conseil n° 2025-3084 du 17 novembre 2025.

Ces propositions budgétaires sont exposées et commentées dans le rapport budgétaire annexé à la présente délibération (annexe 1).

I - Les équilibres généraux

Budgets M57 (en €)	Budget principal	BA* prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	BA* opérations urbanisme en régie directe	BA* restaurant administratif
dépenses d'ordre d'investissement	176 525 937,00	12 512 500,00	22 639 924,00	0,00
dépenses réelles d'investissement	897 896 686,85	40 373 893,40	0,00	247 000,00
Total dépenses d'investissement	**1 074 422 623,85**	**52 886 393,40**	**22 639 924,00**	**247 000,00**
recettes d'ordre d'investissement	406 654 575,00	23 549 100,00	22 639 924,00	52 600,00
recettes réelles d'investissement	667 768 048,85	29 337 293,40	0,00	194 400,00
Total recettes d'investissement	**1 074 422 623,85**	**52 886 393,40**	**22 639 924,00**	**247 000,00**
dépenses d'ordre de fonctionnement	274 574 575,00	12 879 100,00	22 639 924,00	52 600,00
dépenses réelles de fonctionnement	2 670 872 432,22	190 026 290,85	25 542 150,00	3 360 320,00
Total dépenses fonctionnement	**2 945 447 007,22**	**202 905 390,85**	**48 182 074,00**	**3 412 920,00**
recettes d'ordre de fonctionnement	44 445 937,00	1 842 500,00	22 639 924,00	0,00
recettes réelles de fonctionnement	2 901 001 070,22	201 062 890,85	25 542 150,00	3 412 920,00
Total recettes fonctionnement	**2 945 447 007,22**	**202 905 390,85**	**48 182 074,00**	**3 412 920,00**
Total budget	**4 019 869 631,07**	**255 791 784,25**	**70 821 998,00**	**3 659 920,00**
épargne brute	**230 128 638,00**	**11 036 600,00**	**0,00**	**52 600,00**

Budgets M57 (en €)	Budget principal	BA* prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés	BA* opérations urbanisme en régie directe	BA* restaurant administratif
amortissement de la dette	183 573 659,00	6 293 255,00	0,00	0,00
épargne nette	**46 554 979,00**	**4 743 345,00**	**0,00**	**52 600,00**
encours de la dette	**1 866 699 606,00**	**59 062 775,00**	0,00	0,00
capacité de désendettement	8 ans et 1 mois	5 ans et 4 mois		

*Budget annexe

Budgets M4 (en €)	BA* de l'assainissement	BA* réseau de chaleur
dépenses d'ordre d'investissement	20 513 404,00	267 200,00
dépenses réelles d'investissement	92 578 860,00	22 151 001,00
Total dépenses d'investissement	**113 092 264,00**	**22 418 201,00**
recettes d'ordre d'investissement	54 119 500,00	1 279 201,00
recettes réelles d'investissement	58 972 764,00	21 139 000,00
Total recettes d'investissement	**113 092 264,00**	**22 418 201,00**
dépenses d'ordre d'exploitation	40 354 000,00	1 249 201,00
dépenses réelles d'exploitation	103 008 222,00	3 497 599,00
Total dépenses d'exploitation	**143 362 222,00**	**4 746 800,00**
recettes d'ordre d'exploitation	6 747 904,00	237 200,00
recettes réelles d'exploitation	136 614 318,00	4 509 600,00
Total recettes d'exploitation	**143 362 222,00**	**4 746 800,00**
Total budget	**256 454 486,00**	**27 165 001,00**
épargne brute	**33 606 096,00**	**1 012 001,00**
amortissement de la dette	13 177 201,00	961 001,00
épargne nette	**20 428 895,00**	**51 000,00**
encours de la dette	106 382 951,00	7 042 378,00
capacité de désendettement	3 ans et 1 mois	6 ans et 11 mois

* Budget annexe

II - Les nouvelles autorisations de programme ouvertes en 2026

La révision des autorisations de programme permet le lancement des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Dans ce cadre, la collectivité prévoit à la fois le montant des crédits de paiement à consommer dans l'année, compte tenu des opérations en cours et à lancer (651,6 M€) et celui des autorisations de programme nouvelles ouvertes dans le même exercice (563 M€) tous budgets confondus.

Elle veille également à la répartition entre les financements alloués aux opérations récurrentes qui permettent de valoriser ou d'entretenir le patrimoine métropolitain et ceux concourant à la réalisation des projets nécessaires au développement de la Métropole.

Les autorisations de programme nouvelles à ouvrir, en 2026, se répartissent de la façon suivante :

- 447,5 M€ pour les projets, dont 425,1 M€ au budget principal,
- 115,5 M€ pour les opérations récurrentes, dont 88,6 M€ au budget principal.

Ainsi, les autorisations de programme nouvelles ouvertes au titre de l'exercice 2026 se répartissent comme suit, en dépenses et en recettes :

Autorisations de programme nouvelles	Budget primitif 2026 (en €)	
	Dépenses	Recettes
budget principal	513 750 000,00	86 100 000,00
budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagés et assimilés	14 600 000,00	
budget annexe du restaurant administratif	250 000,00	
budget annexe de l'assainissement	34 400 000,00	2 300 000,00
Total	**563 000 000,00**	**88 400 000,00**

III - Les autorisations d'engagement ouvertes en 2026

Les autorisations d'engagement nouvelles à ouvrir en 2026 s'établissent à 58,6 M€ en dépenses et 23,8 M€ en recettes.

Autorisations d'engagement nouvelles	Budget primitif 2026 (en €)	
	Dépenses	Recettes
budget principal	52 000 949,11	3 239 398,48
budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	6 617 881,83	20 537 191,00
Total	**58 618 830,94**	**23 776 589,48**

IV - Régularisations sur exercices antérieurs relatives aux immobilisations

Dans le cadre de travaux de fiabilisation de l'actif immobilisé de la Métropole engagés avec la trésorerie, il convient de régulariser des écritures passées à tort ou non passées sur les exercices antérieurs. Ces corrections sont sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, car elles relèvent d'opérations d'ordre non budgétaires. L'état de l'actif sera donc revu pour les biens amortissables en collaboration avec le Comptable public et les plans d'amortissement recalculés en tant que de besoin.

1° - Régularisations relatives aux subventions reçues en investissement au budget principal

Des subventions reçues en investissement ont été enregistrées à tort en tant que subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables (132), alors qu'il s'agissait de subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (131). Dans la délibération du Conseil n° 2025-2961 du 29 septembre 2025 du budget supplémentaire 2025, les corrections ont été réalisées et il convient maintenant de régulariser les reprises afférentes au compte de résultat. Il est proposé de régulariser ces reprises au compte de résultat comme suit :

- régularisation des reprises au compte de résultat non réalisées : crédit du compte d'excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) de 78 045 510 € en contrepartie du débit des comptes de subventions d'investissement transférées au compte de résultat (139).

2° - Régularisations relatives aux sorties de biens immobiliers ayant fait l'objet d'une démolition

Dans le cadre d'un travail sur la fiabilisation de l'inventaire comptable immobilier de la Métropole avec l'inventaire physique, il a été constaté qu'un certain nombre de biens immobiliers avaient fait l'objet d'une démolition. Il est proposé de procéder à leur sortir de l'inventaire comptable comme suit :

- crédit des comptes d'immobilisations corporelles (comptes 21) de 4 188 210,10 € par le débit du compte autres neutralisations et régularisations d'opérations (compte 193).

3° - Régularisations des amortissements constatés à tort sur le budget principal

Dans le cadre de travaux de fiabilisation, il a été relevé que des amortissements avaient été constatés à tort sur plusieurs comptes d'immobilisations. Il est proposé de les régulariser comme suit :

- crédit du compte d'excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) de 357 916 € par le débit des comptes d'amortissements (comptes 28) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Décide de voter :

a) - le budget principal, les budgets annexes de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant administratif, conformément à la nomenclature M57 applicable aux métropoles, par nature, et selon une présentation croisée par fonction,

b) - le budget annexe de l'assainissement par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement,

c) - le budget annexe du réseau de chaleur par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière,

d) - chaque budget est voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et investissement.

2° - Adopte le budget primitif de l'exercice 2026 arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :

- 4 019 869 631,07 € pour le budget principal,
- 255 791 784,25 € pour le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés,
- 70 821 998,00 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- 3 659 920,00 € pour le budget annexe du restaurant administratif,
- 256 454 486,00 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- 27 165 001,00 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,

dont le détail apparaît aux volumes joints au dossier.

3° - Arrête les montants des :

a) - des autorisations de programme nouvelles 2026 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 513 750 000 €,
. recettes : 86 100 000 € ;

- budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés :

. dépenses : 14 600 000 € ;

- budget annexe du restaurant administratif :

. dépenses : 250 000 € ;

- budget annexe de l'assainissement :

. dépenses : 34 400 000 €,
. recettes : 2 300 000 € ;

b) - autorisations d'engagement nouvelles 2026 en dépenses et en recettes, comme suit :

- budget principal :

. dépenses : 52 000 949,11 €,
. recettes : 3 239 398,48 € ;

- budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe :

. dépenses : 6 617 881,83 €,
. recettes : 20 537 191,00 €.

4° - Approuve l'individualisation de projets 2026, des autorisations de programme récurrentes 2026 et l'individualisation de l'autorisation de programme études 2026 pour la réalisation des études préalables des projets de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, ci-après détaillées en annexes 2, 3 et 4 comme suit :

- budget principal :

. opérations individualisées 2026 dépenses : 151 222 529,08 €, dont 20 703 953 € en 2026,
. opérations individualisées 2026 recettes : 4 685 738,16 €, dont 554 183,29 € en 2026,
. opérations récurrentes 2026 dépenses : 88 641 508 €, dont 57 058 909,19 € en 2026,
. opérations récurrentes 2026 recettes : 6 627 885 €, dont 583 918 € en 2026,
. autorisation de programme études 2026 dépenses : dans la limite de 400 000 €, dont 400 000 € en 2026 ;

- budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés :

. opérations individualisées 2026 dépenses : 150 000 €, dont 150 000 € en 2026,
. opérations récurrentes 2026 dépenses : 14 383 000 €, dont 10 578 706 € en 2026,
. autorisation de programme études 2026 dépenses : dans la limite de 67 000 €, dont 67 000 € en 2026 ;

- budget annexe du restaurant administratif :

. opérations récurrentes 2026 dépenses : 250 000 €, dont 233 000 € en 2026 ;

- budget annexe de l'assainissement :

. opérations individualisées 2026 dépenses : 17 120 000 €, dont 120 000 € en 2026,
. opérations individualisées 2026 recettes : 620 000 €, dont 310 000 € en 2026,
. opérations récurrentes 2026 dépenses : 12 227 000 €, dont 9 075 000 € en 2026,
. autorisation de programme études 2026 dépenses : dans la limite de 66 000 €, dont 66 000 € en 2026.

5° - Approuve l'individualisation de projets 2026 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe, ci-après détaillées en annexe 5 comme suit :

. opérations individualisées 2026 dépenses : 6 358 367,00 €, dont 2 783 984,00 € en 2026,
. opérations individualisées 2026 recettes : 15 349 838,00 €, dont 1 228 201,65 € en 2026.

6° - Autorise le Président de la Métropole à procéder à :

a) - la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget principal et aux budgets annexes de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, de l'assainissement et du réseau de chaleur pour l'exercice 2026 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires,

b) - des mouvements de crédits, conformément à la nomenclature M57, entre chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite du taux maximum autorisé, soit 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections au budget principal et aux budgets annexes de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant administratif.

7° - Fixe :

a) - les modalités de calcul de la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales. La prévision budgétaire sera actualisée en cours d'exercice en fonction des travaux et amortissements pratiqués en application des taux suivants sur le budget annexe de l'assainissement :

- 19 % de la charge nette d'exploitation,
- 28,5 % de la charge nette financière,
- 28,5 % de la charge nette des amortissements,

b) - les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, pour 2026, à 6,178998 % pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement Rhône-Métropole et 93,821002 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles.

8° - Approuve les opérations d'ordre non budgétaires à effectuer au budget principal par le Comptable public pour régularisation ou correction d'erreurs sur exercices antérieurs, sans impact sur les résultats des sections de fonctionnement ou d'investissement du budget principal détaillées en annexe 6, comme suit :

- le compte 1068 sera crédité de 78 045 510,00 € en contrepartie du débit des comptes de subventions d'investissement transférées au compte de résultat (comptes 139),
- le compte 193 sera débité de 4 188 210,10 €, en contrepartie du crédit des comptes des constructions (comptes 213),
- le compte 1068 sera crédité de 357 916,00 € en contrepartie du débit des comptes d'amortissements de constructions (comptes 2813).

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 19 décembre 2025

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture : 18 décembre 2025